

7 Conseils pour un jeu responsable

✓ Conseil n°1

Jouez pour vous amuser et non pour l'argent.

✓ Conseil n°2

N'essayez pas de vous refaire à tout prix.

✓ Conseil n°3

Sachez vous arrêter pour profiter de vos gains.

✓ Conseil n°4

Ne misez jamais l'argent destiné aux besoins de la famille.

✓ Conseil n°5

Fixez-vous une somme limite.

✓ Conseil n°6

Faites des pauses lorsque vous jouez.

✓ Conseil n°7

Évitez de jouer sous l'influence de l'alcool ou de calmants.

Jeu Responsable Guide de Prévention

Et le jeu restera un plaisir gagnant !

JEU RESPONSABLE

Le Jeu Responsable, c'est d'abord une relation de confiance entre le joueur et le casino qu'il fréquente.

Et le jeu restera un plaisir !

Quel joueur êtes vous ?

1° Etes-vous souvent préoccupé par le jeu ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2° Quand vous perdez, essayez-vous immédiatement de vous refaire ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3° Jouer-vous parfois plus de temps ou d'argent que ce que vous aviez prévu ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4° Avez-vous déjà manqué le travail pour jouer ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5° Quelqu'un a-t-il déjà critiqué votre passion pour le jeu ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6° Avez-vous déjà ressenti l'envie d'arrêter de jouer sans parvenir à le faire ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu **OUI** à un certain nombre de ces questions, nous vous invitons à prendre contact avec l'un de nos responsables afin de vous conseiller personnellement et confidentiellement. Vous pourrez, si vous le désirez, être mis en relation avec un organisme spécialisé afin d'obtenir les informations nécessaires sur la demande de procédure d'interdiction.

Et le jeu restera un plaisir !

Se faire aider

✓ Demandez à rencontrer le **responsable** des Casinos de Nouméa.

✓ **Contactez :**

Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie
Service de Prévention en Addictologie
25.50.61

Interdiction Casino

Le client intéressé par une exclusion volontaire des salles de jeux, devra prendre contact :

Avec la police des jeux au **24.31.70** au siège du Service de l'Information Générale.

Un rendez vous est pris avec la police des jeux, aux fins de rédaction d'une lettre manuscrite à l'intention du Haut-Commissaire de la République, de demande d'une exclusion volontaire des salles de jeux sur le territoire de la Nouvelle Calédonie.

Une pièce d'identité sera demandée. Il lui sera précisé que l'interdiction demandée durera trois ans au minimum et sera non réductible. Cette interdiction restera en vigueur au delà de ce délai en absence de demande formulée par la personne concernée par la mesure d'exclusion.

La lettre manuscrite de demande d'exclusion ou de levée d'exclusion est envoyée au Haut Commissaire de la République par le biais de la police des jeux, qui émet un avis.

Le Haut-commissaire de la République prend un Arrêté d'exclusion ou de levée d'exclusion qui sera notifié par procès-verbal par la police des jeux, à l'intéressé.